

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 38281_001_04
ADRESSE DU SITE : Route de la Vanne
COMMUNE : 38360 NOYAREY
DATE : 10/05/2022

free



| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	NOYAREY
NOM DU SITE :	ROUTE_VANNE_38360
CODE SITE :	38281_001_04
ADRESSE :	Route de la Vanne - 38360 NOYAREY
TYPE DE SUPPORT :	Pylône tubulaire
PROJET DE :	Création
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 858952.91, Y = 2032724.05 Longitude : 5.635107, Latitude : 45.246023

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Luka GISBERT Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	lgisbert@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

| SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	8
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installatio	
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	11
8. Déclaration ANFR	15
9. Plans du projet	16
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	20
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	20
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	1
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	22

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages**.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi.

Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Le projet consiste à implanter un pylône tubulaire avec un système d'éclairage, support de 6 antennes et 2 faisceaux hertziens.

Les équipements techniques seront placés au sol dans une zone fermée avec un bardage bois et un filet à ballons.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		60° 190° 300°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
60°	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	31	28.85	6°
	700 MHz									
	5G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	31	28.85	6°
	700 MHz									
	3G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	29	26.85	6°
	900 MHz									
	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	1800 MHz									
	3G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	30	27.85	4°
	2100 MHz									
	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	2100 MHz									
	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	2600 MHz									
5G	20m	219m	17,80m	216,80m	18,30m	217,30m	47.6	45.4	6°**	
3500 MHz										
180°	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	31	28.85	6°
	700 MHz									
	5G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	31	28.85	6°
	700 MHz									
	3G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	29	26.85	6°
	900 MHz									
	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	1800 MHz									
	3G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	30	27.85	4°
	2100 MHz									
	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	2100 MHz									
	4G	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	2600 MHz									
5G	20m	219m	17,80m	216,80m	18,30m	217,30m	47.6	45.4	6°**	
3500 MHz										

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
300°	4G 700 MHz	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz									
	3G 900 MHz	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz									
	3G 2100 MHz	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz									
	4G 2600 MHz	20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz									
		20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
		20m	219m	14,75m	213,75m	16,15m	215,15m	33	30.85	4°
		20m	219m	17,80m	216,80m	18,30m	217,30m	47.6	45.4	6°**

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

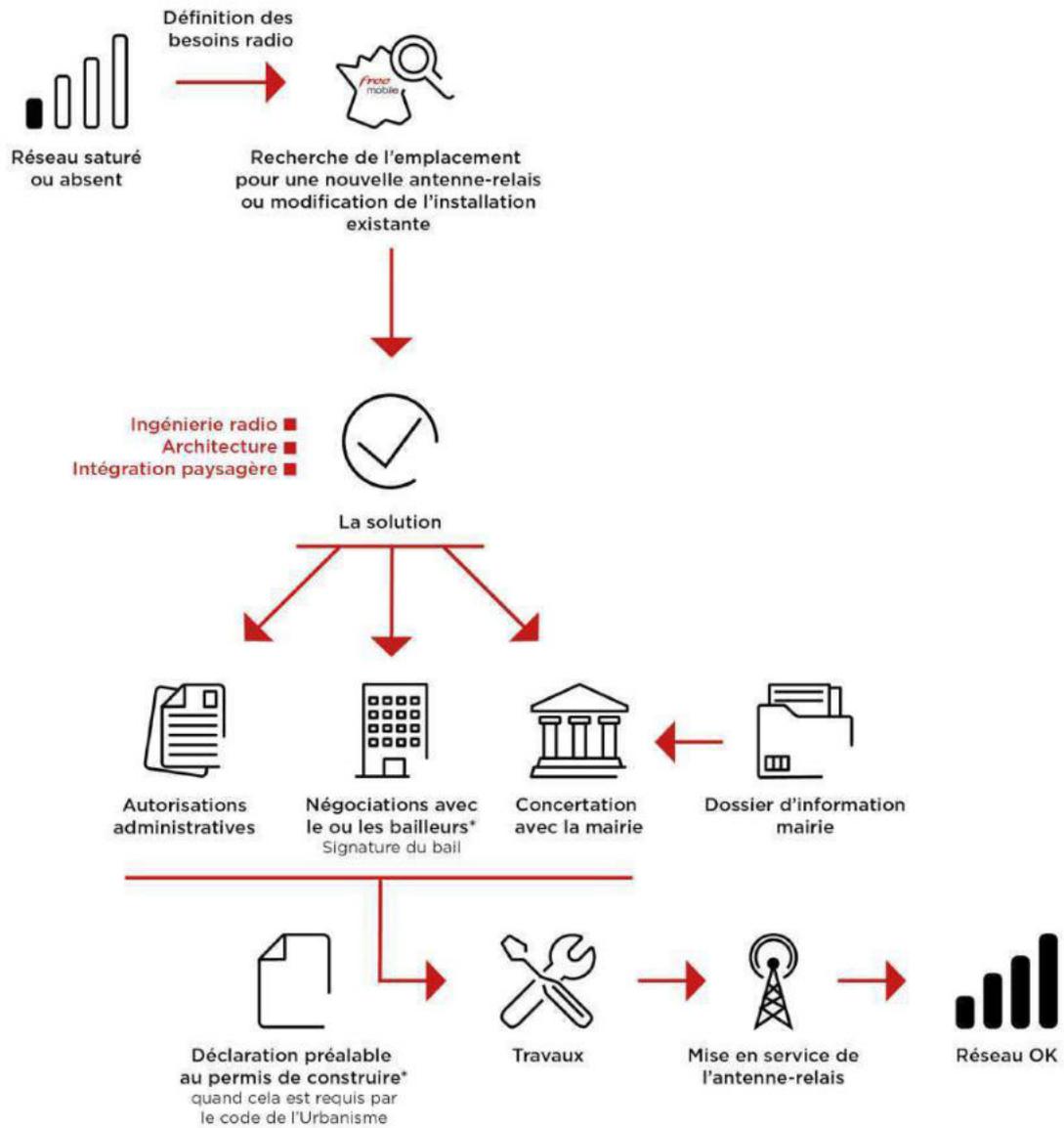
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Mai 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juillet 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2022
Mise en service (prévisionnel)	Octobre 2022

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Route de la Vanne
38360 NOYAREY

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 858952.91
Y = 2032724.05

WGS 84

Longitude : 5.635107
Latitude : 45.246023

5. Plan de situation à l'échelle

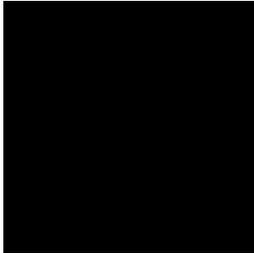
Localisation de l'installation

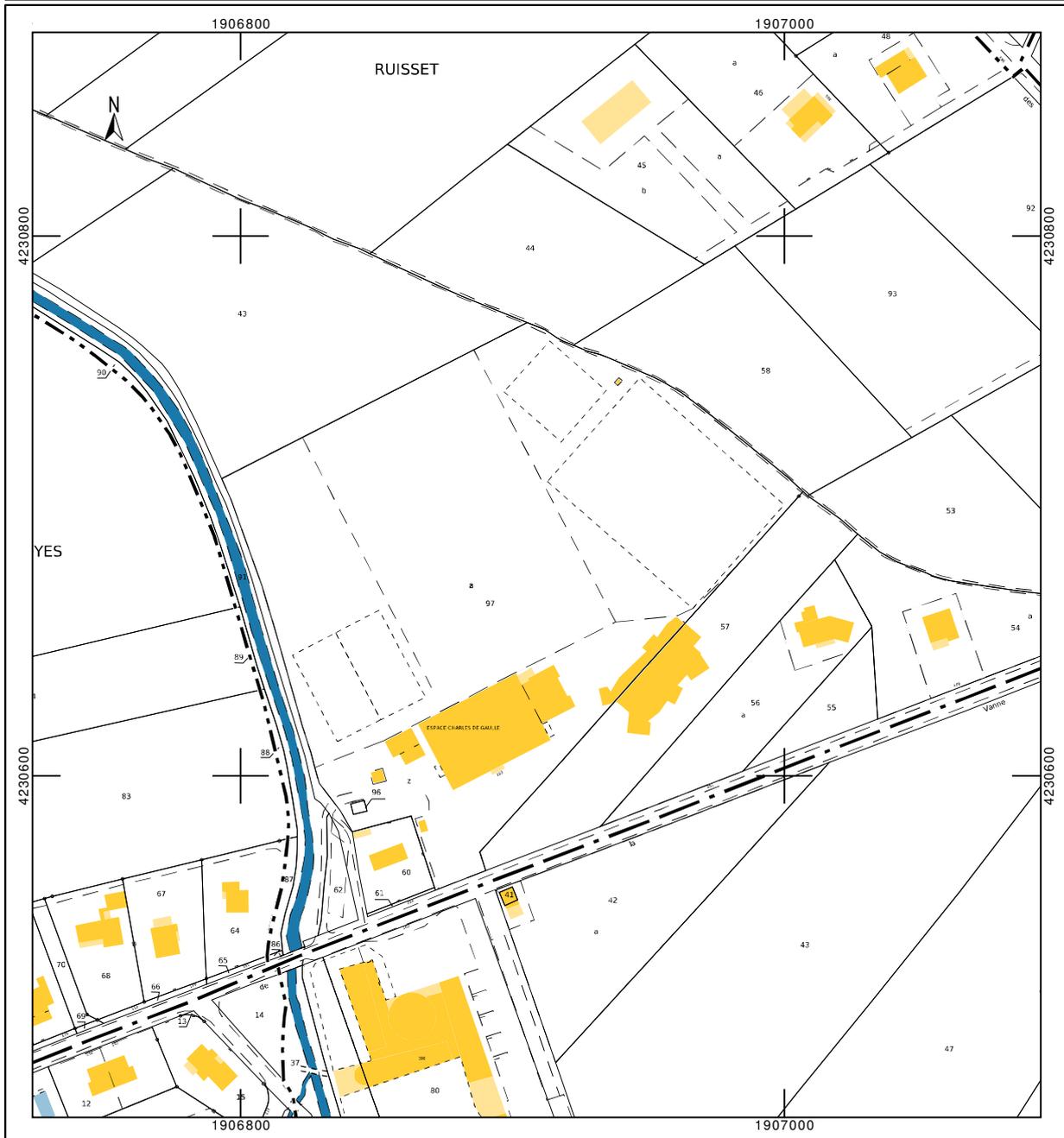


Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

sans objet

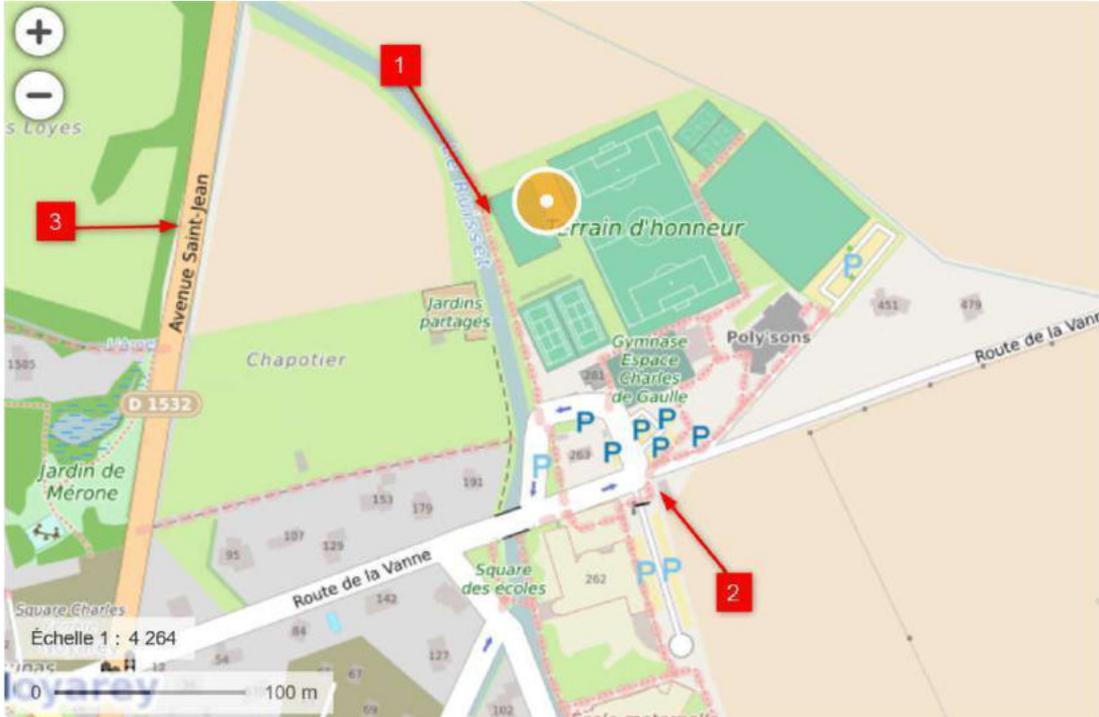
6. Plan de cadastre

Département : ISERE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Grenoble Sud Isère Pôle de Topographique et de Gestion Cadastrale Centre des Finances Publiques 38047 38047 GRENOBLE CEDEX 2 tél. 04 76 39 38 76 -fax ptgc.sud-isere@dgif.finances.gouv.fr
Commune : NOYAREY		
Section : AK Feuille : 000 AK 01		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/2000		
Date d'édition : 27/12/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue

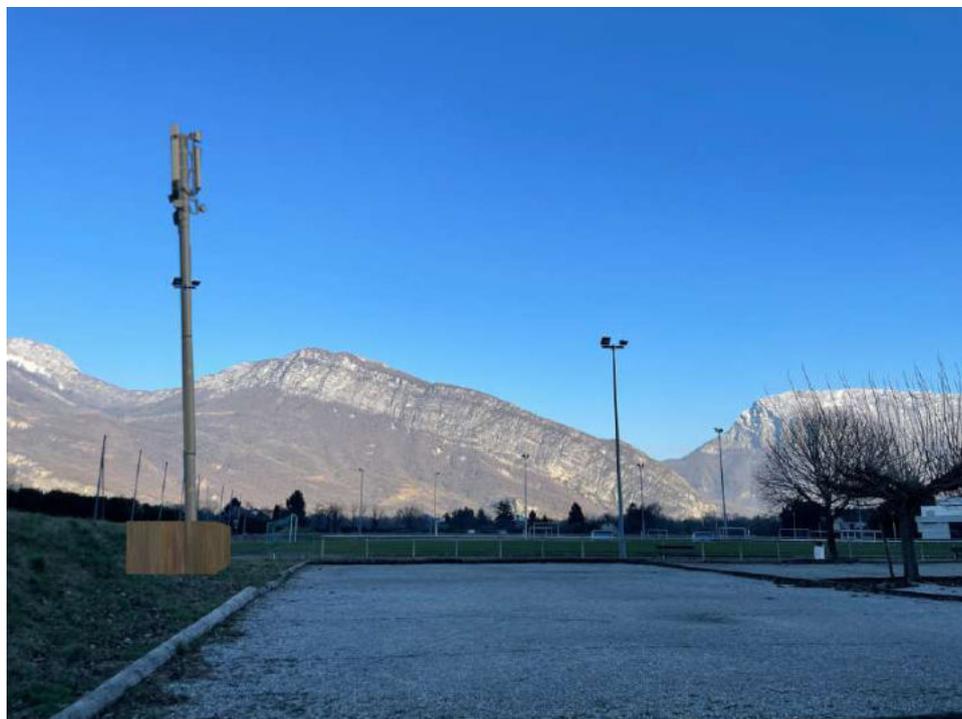


Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°3

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

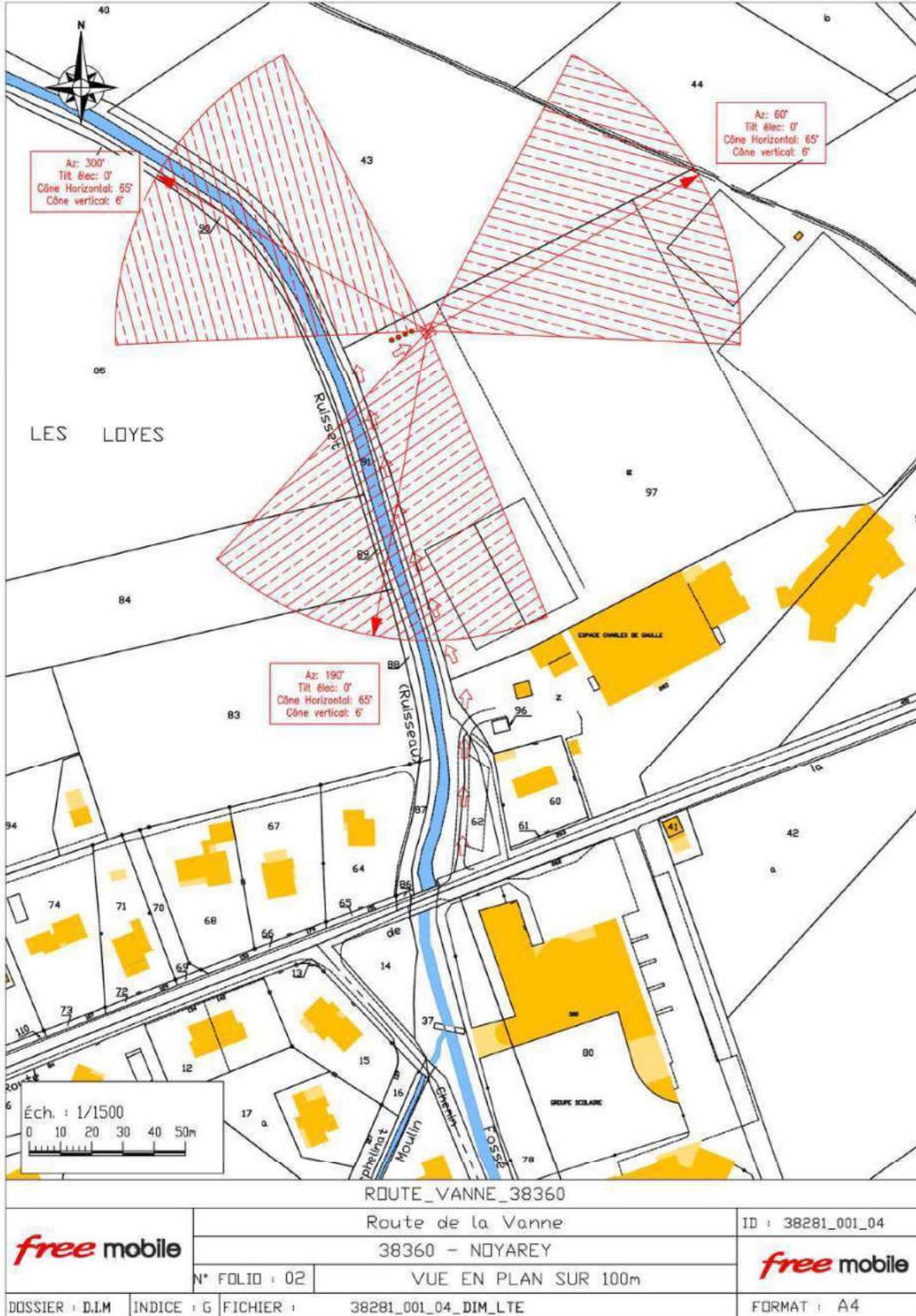
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet





Commune: NOYAREY
 Adresse: Route de la vanne
 Section: AK
 Parcelle: N°97
 NGF: +199,00m

Remplacement des 4 éclairages présents sur les poteaux d'éclairage existants

Éch. : 1/500
 0 5 10m

ROUTE_VANNE_38360			
free mobile		Route de la Vanne	
		38360 - NOYAREY	
N° FOLIO : 03		VUE SATELLITE	
DOSSIER : DIM	INDICE : G	FICHER : 38281_001_04_DIM_LTE	ID : 38281_001_04 free mobile FORMAT : A4



ROUTE_VANNE_38360

free mobile	Route de la Vanne		ID : 38281_001_04
	38360 - NOYAREY		free mobile
N° FOLIO : 05	PLAN D'IMPLANTATION PROJET		
DOSSIER : DIM	INDICE : G	FICHER : 38281_001_04_DIM_LTE	FORMAT : A4

ANTENNES 3G/4G		ANTENNES 5G		Faisceaux Hertzians	
SECTEUR	AZIMUT	HBA	HMA	N°	Ø
1	80°	14.70m	18.10m	1	60
2	190°	14.70m	18.10m	2	60
3	300°	14.70m	18.10m	3	60

- (S1) Secteur 1
1 antenne 3G/4G
1 antenne 5G
- (S2) Secteur 2
1 antenne 3G/4G
1 antenne 5G
- (S3) Secteur 3
1 antenne 3G/4G
1 antenne 5G

- (FH1) FH 1 Ilod
- (FH2) FH 2 Ilod

- (4) Equipements FM

- (5) Equipements FM

- (9) Boite technique en béton
3,00x3,00m

- (10) Massif au pylône enterré en béton
3,00x3,00m

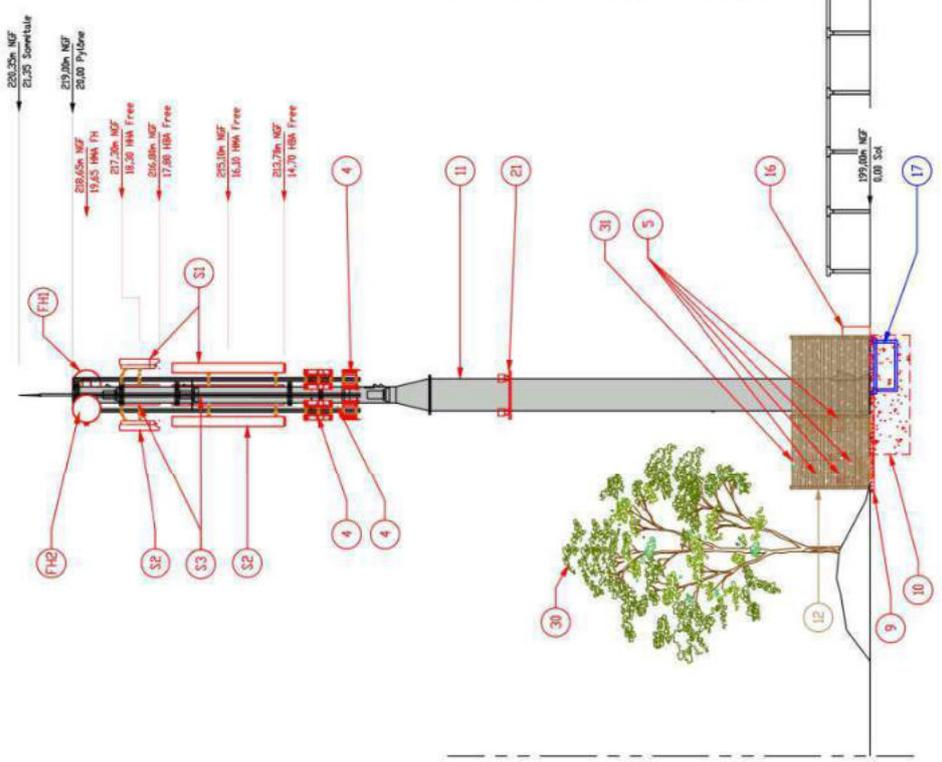
- (11) Pylône "Monotube ø10"
Rèl 7035
Hauteur 20,00m

- (12) Bardage bois avec partition
Hauteur total 2,00m

- (21) Eclairage LED à 9,00m

- (20) Plantation d'arbres d'essence à définir par le maître

- (31) Filet anti-bollons à installer



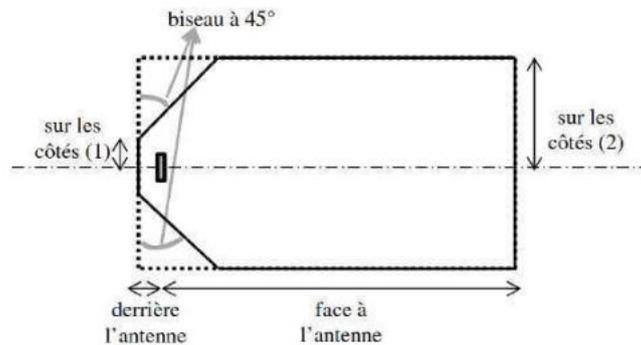
- (16) Logette ENEDIS
Free Mobile à créer
- (17) Chambre L2T à créer

ROUTE_VANNE_38360		ID : 38281_001_04
Route de la Vanne		free mobile
38360 - NOYAREY		
N° FOLIO : 07	VUES EN ELEVATION PROJET	
DOSSIER : D.I.M	INDICE : G	FICHER : 38281_001_04_DIM_LTE
		FORMAT : A4



10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :

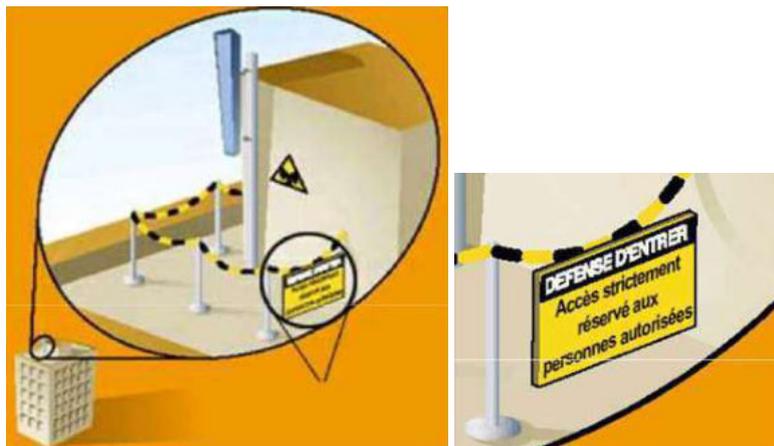


Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de**

cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique** découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.